



# MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 février 2023

### Le ministère recrute 300 inspecteurs du travail

Les inscriptions pour les concours 2023 de l'inspection du travail se dérouleront du 1<sup>er</sup> mars au 3 avril 2023. 200 postes seront ouverts au concours et 100 postes supplémentaires seront proposés dans le cadre de détachement inter-administratif.

#### **Des concours simultanés pour des profils variés.**

Afin de rendre accessible le métier d'inspecteur du travail à une grande diversité de profils, il existe différents concours, sans limitation d'âge :

- Le concours externe : pour les titulaires d'un diplôme de niveau II (Bac +3) au moins, notamment dans les filières juridiques ou scientifiques ;
- Le concours interne : pour les fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre années d'ancienneté ;
- Le 3<sup>ème</sup> concours : pour les personnes justifiant de huit années de mandat syndical ou électif ou d'activité professionnelle.

Les épreuves écrites d'admissibilité des concours se dérouleront du 13 au 15 juin 2023 et les épreuves orales d'admission du 13 au 24 novembre 2023.

Les lauréats bénéficieront d'une formation de 18 mois, en alternance et rémunérée, à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), à l'ouest de Lyon. Elle débutera en février 2024.

#### **Inspecteur du travail, un métier d'engagement au cœur des enjeux économiques et sociaux.**

Catégorie A de la fonction publique au sein du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, les inspecteurs du travail veillent à l'application de la législation du travail par le contrôle en entreprise et par le conseil à tous acteurs du monde du travail. Leur action s'inscrit notamment dans le cadre des orientations nationales et régionales de leur Ministère de rattachement.

Au cœur des relations sociales, ils interviennent auprès des employeurs et des salariés, sur des sujets liés aux relations professionnelles individuelles et collectives et aux conditions de travail.

Outre la santé et la sécurité des travailleurs, les inspecteurs du travail agissent pour le respect des droits fondamentaux des salariés et contribuent à la lutte contre le travail illégal et contre les formes graves d'exploitation par le travail.

Ils agissent également en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, contre toutes les formes de discrimination au travail, et veillent à la bonne marche du dialogue social dans l'entreprise.

Les inspectrices et inspecteurs du travail disposent de pouvoirs d'enquête et de moyens d'action étendus. Ils exercent un métier de terrain qui implique de comprendre l'entreprise dans sa globalité, et sont les interlocuteurs de l'employeur, des salariés, des représentants du personnel et de très nombreux acteurs.

Pour découvrir le métier d'inspecteur du travail en vidéo et retrouver toutes les informations utiles : [travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr) > [metiers-et-concours](#) > [devenez-inspecteur-du-travail](#)

#### **Contact Presse :**

Mél : [sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr)